

Prêt et usages

- Que peut-on emprunter au CDI ?

Tous les romans, les documentaires, les bandes-dessinées et les revues.

- Combien peut-on emprunter de documents au CDI ?

Il n'y a pas de maximum !

- Combien de temps peut-on garder les livres ?

Lorsque l'on a fini le document emprunté, on le ramène !

- Et si on perd un livre ?

Le remboursement du document sera demandé.